



Extrait du Cité Scolaire Bertran-de-Born

<https://etablissementbertrandeborn.net/spip.php?article180>

Compte-rendu du CDJ du mercredi 14 octobre

- Collège Bertran-de-Born - Conseil départemental junior -



Date de mise en ligne : jeudi 29 octobre 2009

Copyright © Cité Scolaire Bertran-de-Born - Tous droits réservés

Au cours de cette journée chacune des commissions a travaillé sur un projet. La commission de la nutrition est restée sur place avec la commission sécurité routière. La commission concernant les personnes âgées est allée visiter une maison de retraite pour voir la vie des personnes âgées. La commission de l'environnement à laquelle je participais est partie à l'étang de St-Estèphe.

L'étang de St-Estèphe est un étang de 47 hectares dont 17 de plan d'eau. Cet étang a été aménagé pour être accessible aux personnes handicapées moteurs et mal-voyantes.

Mais l'inconvénient, c'est qu'une plante appelée la jussie envahit l'étang.

La jussie est une plante, d'origine américaine, introduite en France depuis près d'un siècle afin d'agrémenter les bassins et les aquariums. Son extension très rapide depuis une vingtaine d'année en fait une des espèces aquatiques invasives les plus préoccupantes. Elle possède une croissance remarquable et se reproduit très rapidement. Les rivières, les canaux et les étangs sont des terrains particulièrement favorables à son implantation.

Pendant une petite balade autour de l'étang, nous avons constaté que différentes sortes d'arbres vivent autour de l'étang, comme le bouleau, l'érable, le chêne, etc... Les sentiers autour de cet étang ont été aménagés pour les handicapés moteurs et les personnes mal-voyantes. Les tables, les toits des restaurants, et les sièges situés autour de l'étang n'ont été en aucun cas traités.

Les pelouses ne sont pas arrosées et ne reçoivent aucun engrais. Les arbres eux non plus, ne sont pas traités. Autour des arbres on met des copeaux de bois (bois broyé).

Le Conseil Général souhaiterait que l'on puisse faire le tour de l'étang. Le problème c'est que de l'autre côté de l'étang vivent des espèces protégées, comme la loutre, le vison d'Europe (en voie de disparition à cause du vison d'Amérique) etc.

La journée s'est achevée avec les comptes-rendus de chaque commission.

Lucie Lacoste (Collège Bertran-de-Born)